

**Réunion d'information  
Campagne régionale ANS 2021  
27 avril 2021 - 10h00**



# Organisation régionale

L'Agence nationale du Sport a diffusé une note n°2021-DFT-01 le 11 février 2021 précisant les modalités de mise en œuvre des orientations et directives liés à la mise en place des projets sportifs territoriaux.

Les objectifs prioritaires, déclinés par l'Agence nationale du Sport, sont les suivants :

- Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif
- Déployer le dispositif « #1 jeune1solution » dans le cadre du plan France Relance
- Reconduire le fonds territorial de solidarité
- Renforcer le plan « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »
- Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux

# Organisation régionale

En Normandie, le montant des crédits de paiement attribués au titre des projets sportifs territoriaux s'élève à **4 221 636 €** comprenant :

- **3 169 836 €** pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportifs
- **630 100 €** pour reconduire le fonds territorial de solidarité
- **120 000 €** pour renforcer le plan « Prévention des noyades et aisance aquatique »
- **271 700 €** pour le déploiement de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport et soutenir les actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux
- **30 000 €** pour renforcer la lutte contre les violences sexuelles dans le sport

# Organisation régionale

Il est proposé de décliner les objectifs nationaux à l'échelon régional et d'organiser la campagne sous la forme d'appels à projets régionaux.

Sept appels à projets régionaux, déclinés des priorités de l'ANS, seront réalisés :

- 1) Appel à projets « Emploi »,
- 2) Appel à projets « 1 Jeune 1 Solution »,
- 3) Appel à projets « Apprentissage »,
- 4) Appel à projets « J'apprends à nager »,
- 5) Appel à projets « Fonds territorial de solidarité »
- 6) Appel à projets « Projets sportifs territoriaux »,
- 7) Appel à projets « Lutte contre les violences sexuelles dans le sport ».

# Appels à projets



# Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif

3 appels à projets :

- 1) Emploi – Créations et consolidations
- 2) « #1jeune1solution »
- 3) Apprentissage

Référent DRAJES : Florent LEMBOUCHER

# Emploi – Créations et consolidations

## Création de postes :

- Les nouveaux emplois seront contractualisés sur **3 ans**
- Plafond de l'aide de **12.000 € par an** et par emploi
- Embauche en **CDI** exclusivement
- Embauche à **temps plein** priorisée
- Embauche **d'éducateurs sportifs ou d'agents de développement** prioritaires sur ce dispositif

# Emploi – Créations et consolidations

## Consolidations :

Les demandes de consolidation de postes relatives à des emplois ANS contractualisés en **2019** seront possibles. Ils pourront bénéficier d'une nouvelle convention non dégressive de **8000€ pendant trois ans**.

Elles devront démontrer en quoi les actions du salarié en adéquation avec les orientations de l'ANS et des priorités régionales ont été impactées par la crise sanitaire et montrer le préjudice financier subi par la structure employeuse.

Les autres demandes de consolidation de postes relatives à des conventions ANS non contractualisés en 2019 ne seront pas prioritaires. Elles ne pourront bénéficier de cette aide financière qu'à titre exceptionnel.



# Emploi – Créations et consolidations

## Pièces justificatives :

Le dossier de demande de subvention est à saisir avant le **16 mai 2021**.

Il est obligatoire de joindre :

- Le **projet associatif** de l'association lié à la création de l'emploi.
- La **fiche de poste du futur ou actuel salarié et ses missions détaillées**
- Le **dossier support « Emploi ANS »** disponible sur le site de la DRAJES.

Le **plan de financement sur 4 ans** sera un critère important pour l'évaluation de votre demande lors de l'instruction.

Les associations qui sollicitent une consolidation de leur convention devront joindre **obligatoirement un argumentaire** justifiant des raisons de leur demande.

# Emploi – Créations et consolidations

## Pièces justificatives :

Afin de compléter le dossier, les associations retenues devront renvoyer obligatoirement les documents suivants à la DRAJES avant le **5 septembre 2021** :

- **Contrat de travail** signé du salarié et de l'employeur faisant référence à la convention collective en vigueur notamment la convention collective du sport.
- Photocopie de son **diplôme** (BEES, BPJEPS, STAPS...)
- Photocopie de la **carte professionnelle** à jour pour les postes d'éducateurs sportifs.

# « #1jeune1solution »

## Aides pluriannuelles

L'objectif de cet appel à projet est d'orienter des jeunes vers des emplois du monde du sport :

- en recrutant des jeunes qualifiés **de moins de 25 ans** à la signature du contrat de travail
- **prioritairement issus de territoires carencés**
- **en CDI ou en CDD.**

Les associations bénéficieront d'une aide de 10.000€ pendant deux ans.

2021 : 10.000€

2022 : 10.000€

Les missions principales du poste devront s'inscrire **dans un de ces objectifs :**

- Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive en termes de public (féminines, personnes souffrant de maladies chroniques, jeunes...)
- Développement de la pratique féminine
- Accompagnement des politiques d'accueil de scolaires
- Développement des APS accessibles aux personnes en situation de handicap
- Promotion du sport santé et du sport en entreprise.
- Ambassadeur SESAME

# « #1jeune1solution »

## Aides pluriannuelles

Pièces justificatives à joindre **avant le 16 mai 2021** :

- Le **dossier support « emploi ANS »** disponible sur le site de la DRAJES.

Les associations retenues devront renvoyer obligatoirement les documents suivants à la DRAJES **avant le 5 septembre 2021** :

- **Contrat de travail** signé du salarié et de l'employeur faisant référence à la convention collective en vigueur notamment la convention collective du sport.
- Photocopie de son **diplôme** (BEES, BPJEPS, STAPS...)
- Photocopie de la **carte professionnelle** à jour pour les postes d'éducateurs sportifs

# « #1jeune1solution »

## Aides ponctuelles

Les associations dont le salarié est un(e) jeune de moins de 25 ans au 16 mai 2021 pourront bénéficier d'une **aide ponctuelle** à l'emploi de **10.000€** en 2021.

La priorité sera accordée aux structures implantées ou fortement impliquées au sein des territoires carencés dont les profils de poste s'inscrivent dans les priorités régionales et des projets sportifs fédéraux.

### Pièces justificatives à joindre avant **le 16 mai 2021** :

- **Argumentaire** justifiant les raisons de la demande notamment liées à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de votre salarié de moins de 25 ans.
- **Contrat de travail** en cours du jeune de – de 25 ans

# Apprentissage

## Conditions d'obtention de l'aide

Recrutement d'apprenti **de plus de 26 ans uniquement.**

- Le contrat d'apprentissage doit conduire à une certification professionnelle obligatoirement en lien avec les métiers du sport et de l'animation figurant à l'annexe 2-1 du code du sport. (BPJEPS, DJEPS, ...)
- Une aide financière de **6.000 € maximale** pourra être attribuée.

Joindre lors de la saisie du dossier avant le **5 septembre 2021** :

- le **contrat d'apprentissage** dûment renseigné et signé par l'employeur et le CFA

# Fonds territorial de solidarité

Référent DRAJES : Jules THIREL-DUPUY

**Objectif** : Accompagner les associations (clubs, comités, ligues) les plus touchées par la crise sanitaire

**Aides au fonctionnement** : problème de trésorerie, recettes en baisse...  
Associations non-employeuses uniquement

**Aides à la relance de la pratique sportive et/ou à la reprise de licence** :  
réduction du prix de l'adhésion, organisation de stage pour pallier à l'absence de saison, offres découvertes, frais liés à la mise en place des règles sanitaires en vigueur, frais de communication spécifique

Les associations employeuses souhaitant déposer un dossier au titre du fonds territorial de solidarité devront obligatoirement prévoir des actions spécifiques de relance de la pratique sportive.

Plafond de subvention : **5.000 €**

# Fonds territorial de solidarité

Pièces justificatives à joindre avant le **16 mai 2021** :

- **Formulaire** décrivant les difficultés financières rencontrées en lien avec la crise sanitaire (perte de licenciés, utilisation de l'activité partielle, sollicitation d'un PGE, difficultés de trésorerie, toutes autres difficultés justifiables) et les modalités de reprise de l'activité imaginées par l'association.

Document téléchargeable sur le site de la DRAJES

- **Bilans comptables** de la saison 2019 et 2020 détaillant :
  - Les baisses de produits / recettes
  - Les baisses de charges d'exploitation liées à la baisse d'activité
- **Justificatif de la perte de licenciés**



# Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux

2 appels à projets :

- 1) Projets sportifs territoriaux
- 2) Lutte contre les violences sexuelles dans le sport

Référent DRAJES : Jules THIREL-DUPUY

# Projets sportifs territoriaux

**Objectif** : Soutenir les actions portées par des associations n'entrant pas dans le dispositif des projets sportifs fédéraux.

## I - Projets ayant comme objectif l'accompagnement et soutien de la vie associative

- Actions de développement et de mutualisation en direction des associations dont des actions facilitant la relance de la vie associative dans le cadre de la crise sanitaire.
- Animation et accompagnement du réseau de comités départementaux et de clubs.
- Soutien aux actions de formation à la gouvernance et à la gestion associative à destination des bénévoles.

## II - Projets visant à la promotion du sport-santé

- Actions visant à améliorer la santé des publics en prenant pour levier les activités physiques et/ou sportives (APS)

## III – Projets visant au développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Actions de lutte contre les violences.
- Actions de lutte contre les discriminations.
- Actions de prévention du dopage et des conduites dopantes.

# Lutte contre les violences sexuelles dans le sport

## I - Projets ayant pour objectif de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Mise en place d'un plan d'intervention à destination des acteurs œuvrant dans la structure (sportifs, dirigeants, éducateurs, arbitres, parents...) : plan de formation, actions de communication, actions innovantes sur la thématique...

Sera priorisé un projet porté par une tête de réseau dans la continuité des actions portées par le CROS.

Sera priorisé un projet annuel et non des actions ponctuelles.

## II- Projets ayant comme objectif d'utiliser la pratique sportive comme outil de réparation auprès de victimes.

# « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »

Référent DRAJES : Olivier MORIN

**Actions éligibles** : Mise en place de cycle(s) d'apprentissage de la natation (6/12 ans) ou de développement de l'aisance aquatique (4/6 ans)

Les enfants ne devront pas savoir nager.

Les stages d'**apprentissage de la natation** concernent les enfants de **6 à 12 ans** résidant prioritairement dans les territoires carencés (ZRR, QPV, contrat de ruralité, bassin de vie avec au moins 50% de la population en ZRR)

Les stages d'**apprentissage de l'aisance aquatique** concernent les enfants de **4 à 6 ans**.

Les actions favorisant l'apprentissage de la natation des enfants en situation de **handicap** feront l'objet d'une attention particulière. Ces enfants pourront avoir jusqu'à **10 ans** pour l'aisance aquatique et **14 ans** pour j'apprends à nager.

Les stages seront **gratuits** pour les enfants.

Stages doivent débuter en **2021** mais pouvant se dérouler jusqu'en **juin 2022**

# « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »

## Détails des actions :

- Les stages d'aisance aquatique devront se dérouler sur les temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires.
- Les stages « J'apprends à nager » devront se dérouler pendant les vacances scolaires, les week-end et le temps périscolaire.
- Les stages devront être massés dans le temps sur une 1 à 2 semaines.
- 8 séances pour l'aisance aquatique, 10 séances de 30' à 1h pour J'apprends à nager.
- Le nombre d'enfants par encadrant ne devra pas excéder 12 (6/12 ans) et 6 (4/6 ans) afin de favoriser un meilleur apprentissage.
- Pour les 6/12 ans, la capacité à savoir nager devra être validée à la fin du stage par la réussite au test Sauv'Nage.
- Pour les 4/6 ans, l'évaluation devra correspondre aux compétences des 3 paliers du continuum de l'aisance aquatique.

# « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »

Pièces justificatives à joindre avant le **16 mai 2021** :

- **le projet associatif**
- **le bilan qualitatif et financier de l'action** « J'apprends à nager » subventionnée par l'ANS en 2020 le cas échéant : formulaire CERFA (15059\*02)
- **Fiche action** détaillant le nombre de cycles, le nombre d'enfant par cycles, les lieux, dates, intervenants

# Calendrier

- Commissions techniques les 10, 12 et 15 mars 2021
- Commission consultative pour validation des orientations et des documents techniques le 22 mars 2021
- Ouverture de la campagne : 29 mars 2021
- ouverture du « compteasso » => semaine du 5 avril
- Clôture des appels à projets (sauf apprentissage) le 16 mai 2021
- Commission technique pour propositions d'attribution : 14 et 15 juin 2021
- Commission consultative pour validation des propositions d'attribution : 24 juin 2021

# Contacts

**Si vous représentez un club ou un comité départemental :**

• **CALVADOS - SDJES 14 :**

02 31 52 74 19 / christophe.lesage@ac-normandie.fr

02 31 52 74 29 / benjamin.leroy1@ac-normandie.fr

• **EURE - SDJES 27 :**

07 75 26 61 88 / remi.bouillon@eure.gouv.fr / remi.bouillon@ac-normandie.fr

02 32 24 86 16 / franck.petijon@eure.gouv.fr / franck.petijon@ac-normandie.fr

• **MANCHE - SDJES 50 :**

02 33 06 92 00 / anne-marie.bauduin@ac-caen.fr

02 33 06 92 00 / jean-marc.julien@ac-caen.fr

• **ORNE - SDJES 61 :**

06 46 28 62 35 / jordan.carreau@ac-normandie.fr

02 33 32 42 86 / celine.pottier@ac-normandie.fr

• **SEINE-MARITIME - SDJES 76 :**

06 37 22 71 18 / anne-sophie.delarue@ac-normandie.fr

06 73 37 96 57 / caroline.mendy@ac-normandie.fr



# Contacts

**Si vous représentez un comité régional ou une ligue :**

**DRAJES Normandie :**

- Fonds de solidarité :

02 32 18 15 45 / jules.thirel-dupuy@ac-normandie.fr

- Emploi / Apprentissage :

02 31 52 73 59 / florent.leboucher@ac-normandie.fr

- Projets Sportifs Territoriaux :

02 32 18 15 45 / jules.thirel-dupuy@ac-normandie.fr

- J'apprends à nager :

02 31 52 73 51 / olivier.morin@ac-normandie.fr

**CROS Normandie :**

Caen : 02 31 84 91 28

Rouen : 02 35 67 50 50

normandie@franceolympique.com

# Merci de votre attention

## Questions ?

